

Ce livre est composé avec le caractère typographique **LUCIOLE** conçu spécifiquement pour les personnes malvoyantes par le Centre Technique Régional pour la Déficiência visuelle et le studio typographies.fr

LE DROIT
D'EMMERDER DIEU

suivi de
TRAITÉ SUR
L'INTOLÉRANCE

RICHARD MALKA

**LE DROIT
D'EMMERDER DIEU**

suivi de

**TRAITÉ SUR
L'INTOLÉRANCE**



VOIR DE PRÈS

Le Droit d'emmerder Dieu

© 2021, Éditions Grasset
& Fasquelle.

Traité sur l'intolérance

© 2023, Éditions Grasset
& Fasquelle.

© 2023, Voir de Près
pour la présente édition.

ISBN 978-2-37828-578-4

VOIR DE PRÈS

6, avenue Eiffel

78424 Carrières-sur-Seine cedex

www.voir-de-pres.fr

**LE DROIT
D'EMMERDER DIEU**

J'écris mes plaidoiries. Celle-ci plus qu'aucune autre. Le moment venu, il faut s'adapter, improviser selon les circonstances de l'audience, l'heure, l'écoute ; oublier certains passages, en développer d'autres selon l'inspiration de l'instant. Les conditions dans lesquelles j'ai prononcé ces mots devant la cour d'assises spéciale de Paris resteront pour moi inoubliables. Bien sûr, il y avait la charge émotionnelle de ce procès qui me touchait de si près, écrasante, terrifiante mais au moment

de plaider, voilà que l'un des accusés est atteint du Covid. Les reports d'audience se sont succédé comme un supplice, de semaine en semaine, durant un mois. Il y avait le masque aussi, qui se conjugait mal avec la passion du verbe et pire, qui supprimait toute perception des expressions des magistrats, donnant le sentiment de parler dans les limbes. Enfin, il y avait l'épuisement après trois mois d'une audience parsemée d'attentats et de morts. Alors, j'ai écourté. Nous avons choisi avec les Éditions Grasset de livrer ce texte dans sa version écrite, plus longue que celle finalement plaidée le vendredi 4 décembre 2020 en fin de journée.

Le temps qui passe, les contre-temps, les renvois d'audience, l'indécence de certains, tout cela ne peut rien changer à la profondeur de notre chagrin. Celui d'être privé de l'intelligence, du talent, de la bonté et de l'humour de ceux qui ne sont plus. Alors, on cherche un sens. C'est le seul moyen de supporter le manque. Un sens à ce qui est arrivé et un sens à ce procès. Et les deux sont évidemment liés.

Pendant des mois, je me suis posé la question de ce sens et je butais

toujours et encore sur le même problème que je n'ai résolu que récemment. Ce procès a été épique, tragique, tourmenté et à certains égards romanesque. Il a déclenché la fureur du monde, il a été ponctué d'attentats, il nous a livré la parole incandescente des victimes et nous a égarés dans les labyrinthes d'explication des accusés.

Le sens premier de ce procès, c'est évidemment de les juger, ces accusés. Mes confrères, en défense, vous le rappelleront à raison. Mais de là à penser que ce serait le seul sens, ce serait une erreur. Nous ne sommes pas aux États-Unis, où la partie civile est exclue du procès pénal et n'a le droit qu'à son procès

civil. En France, le législateur a fait un autre choix et la partie civile est incluse dans le procès pénal. À partir de ce moment-là, elle porte avec elle son propre sens. Et vous lui avez donné le temps et l'espace pour s'exprimer. Je ne crois pas que ça allégera la peine des victimes, mais cela leur était indispensable.

Le sens de ce procès, c'est aussi de démontrer que le droit prime sur la force. Tout cela serait déjà beaucoup, et suffisant, pour n'importe quel procès. Mais pas pour celui-là, pas au regard des crimes commis. Les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher ne sont pas seulement des crimes. Ils ont une signification, une portée politique, philosophique,

métaphysique. Les attentats commis par les frères Kouachi et par Amedy Coulibaly convergent vers la même idée. Ils sont indissociables, ils ont été préparés de concert, ils ont le même but. Quand Coulibaly tue des Juifs, il ne tue pas que des Juifs, il tue l'Autre. Le Juif, c'est l'Autre. Sous toutes les latitudes, à toutes les époques de l'humanité, de l'Égypte ancienne à l'Allemagne nazie, des ghettos de Pologne aux quartiers réservés du Maghreb, en passant par les shtetls de Bessarabie.

Le Juif, c'est celui qui est différent, qui garde son identité à travers les millénaires, qui refuse de se fondre. C'est l'idée de l'irréductible singularité, donc de la diversité. *Charlie*

Hebdo aussi, c'est l'Autre. Celui qui est libre, libertaire, qui s'exprime sans entraves et, pire, qui rit de ceux dont la pensée totalitaire refuse la différence. Le sens de ces crimes, c'est l'annihilation de l'Autre, de la différence. Si l'on ne répond pas à cela, alors on se sera arrêté au milieu du chemin, on aura sanctionné l'acte, le crime, sans appréhender sa portée.

Mais comment faire pour appréhender cette portée alors qu'une cour d'assises n'est pas faite pour protéger la liberté, la diversité, mais pour apprécier des éléments constitutifs d'un crime, une culpabilité, des éléments factuels ?

C'est toute la problématique de ce procès et la solution est simple. Vous avez organisé cette audience en deux temps bien distincts : le temps des victimes et celui des accusés. De la même manière, je crois qu'il faut accepter qu'il n'y ait pas un, mais deux procès en un : celui des accusés, et celui des idées que l'on a voulu assassiner et enterrer. Ce sont les fameuses « valeurs républicaines ébranlées » qu'évoque le président Hayat dans son ordonnance autorisant l'enregistrement de ce procès.

Ces valeurs ont leur place dans cette audience, elles lui donnent une partie de son sens. Ces crimes

ne sont pas des crimes comme les autres, et ce procès ne peut donc pas être un procès comme un autre.

On ne peut certainement pas se limiter, comme certains le voudraient, à analyser les différentes versions, les oublis et les non-dits des accusés : rien dans le code de procédure pénale n'empêche la prise en compte de cette dimension symbolique supplémentaire. Rien pour le parquet, dont la parole est libre, rien pour la cour qui dispose d'un espace de liberté dans sa motivation et bien sûr, rien pour les avocats des parties civiles que nous sommes. Et mon rôle, comme avocat de la personne morale *Charlie Hebdo*, qui est, pour les fanatiques, le grand Autre